AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-7-69 950798

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n°106 du mois de juillet 1969 — 2 juillet 1969

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE

La hausse des températures favorise la reprise de l'activité du Carpocapse et il apparaît nécessaire de renouveler la protection insecticide.

Un traitement devra être opéré à partir du 3 juillet.

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés sensibles un nouveau traitement est également conseillé.

GRANDE CULTURE

POMMES DE TERRE

DORYPHORES

La présence de larves de Doryphores dans de nombreuses cultures de pommes de terre justifie dans bien des cas, l'application d'un traitement insecticide. L'observation directe permettra de prendre une décision à cet égard.

On opèrera lorsque les larves auront atteint la grosseur d'un grain de blé.

Les agriculteurs n'ayant pas encore effectué une protection contre le Mildiou, pourront profiter de cette intervention contre le Doryphore pour réaliser une application mixte.

.../...

41

CULTURES MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

TORDEUSES DU POIS (Cultures de pois de conserverie de la région de WISSEMBOURG)

Le beau temps actuel favorise les dernières sorties de Tordeuses du pois et des contaminations sont encore possibles, notamment sur les variétés semées tardivement, qui vont atteindre le stade de réceptivité (fin de floraison).

Il est donc nécessaire de maintenir la protection des cultures arrivées au stade sensible ou de renouveler éventuellement la protection sur les variétés à floraison échelonnée.

Nous rappelons que la protection peut être obtenue avec l'emploi du Diéthion à 1 000 g/ha ou du Phosalone à 600 g/ha.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER